

La Gazette des Autorités

Printemps 2010, numéro 21

EDITORIAL



La distribution de ce 21^{ème} numéro, fin mars 2010, rime avec 5 ans d'existence du journal d'information de la Commune de Prangins. En effet, la première parution a eu lieu en mars 2005. Bon anniversaire et longue vie !

A cette occasion, il est bon de rappeler que la Gazette est issue d'une discussion entre deux équipes qui sont devenues partenaires pour créer ce journal. En effet, à cette époque, Mmes Dominique-Ella Christin, Barbara Naef et Dominique Polikar ont fait part à la Municipalité de leur projet de mise sur pied d'un journal d'informations locales. Cette proposition tombait à pic, puisque la Municipalité, via M. Andres Zähringer, son Secrétaire municipal, envisageait également la création d'une forme d'information à la population, afin d'être en conformité avec la nouvelle loi à ce sujet. Très vite, les deux parties sont tombées d'accord sur le fait de créer une publication commune plutôt que deux. La philosophie, l'esprit, la volonté et la bonne entente ont suffi pour concrétiser la collaboration et l'édition de La Gazette. Toutefois, au fur et à mesure des numéros, les deux partenaires ont bien déterminé les règles, afin que l'indépendance soit garantie. De ce fait, il a été possible de garantir aux pranginoises et aux pranginois des lectures aussi complètes que possibles, d'une part, dans la partie "Prangins", et, d'autre part, dans celle des "Autorités". Ce mode de fonctionnement a toujours été respecté et je m'en réjouis.



Par contre, si vous comparez le numéro de mars 2005 et celui que vous tenez en main, vous constaterez une évolution remarquable, tant du point de vue des rubriques, des articles, que des illustrations, des photos, ou de la qualité du papier. Oui La Gazette a bonne allure et je suis persuadé que ce journal est devenu le préféré des habitants de notre Commune et que beaucoup d'entre-vous l'attendent avec impatience ! Ne manquez donc pas de remplir le sondage, que ce soit sur le formulaire qui se trouve dans ce numéro ou via le site internet de la Commune.

Je tiens donc à remercier très sincèrement les initiates de notre journal, ainsi que toutes les personnes qui prennent régulièrement la plume pour en alimenter les différentes rubriques.

Pour terminer, un changement d'importance mérite d'être relevé : Mme Dominique-Ella Christin, rédactrice de la première heure, a renoncé à son rôle, depuis le numéro de l'automne 2009 dans la mesure où elle a été élue à la Municipalité. Elle collabore dorénavant à la partie "Autorités" et a été remplacée, au sein de la partie "Prangins" par Mmes Pascale Moineville, Marie-Josée Rigby et Marlène Meylan.

A l'occasion du cinquième anniversaire de ce magnifique journal, je réitère mes sincères remerciements à toutes les personnes qui œuvrent d'une manière efficace et dynamique pour sa parution quadri annuelle.

Hans-Rudolf Kappeler, Syndic



AZ, novembre 2009

La Gazette des Autorités
Informations officielles
Administration
communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13

Délégué à l'information
Andres Zähringer
gazette@prangins.ch
www.prangins.ch

Avis de recherche

Pour assurer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école et afin de pouvoir compléter l'équipe actuelle, la Municipalité de Prangins est à la recherche de

PATROUILLEUSES/ PATROUILLEURS ADULTES.

Si cette activité vous intéresse (mère ou père au foyer, personnes à la retraite,



etc.) et que vous avez quelques heures à consacrer à cette tâche, nous vous invitons à vous inscrire auprès de la Police municipale (Maison de Commune – La Place).

Cette fonction est rémunérée.

Si vous souhaitez recevoir quelques renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au 022 994 31 19.

Le service de police

Sièges pour enfants

Il ressort de statistiques récentes, que 25 % des enfants ne sont pas correctement attachés en voiture.

Dès le 1er avril 2010, les enfants jusqu'à 12 ans devront être assis dans des sièges homologués. Ce qui représente un relèvement des normes de sécurité de cinq ans. Jusqu'ici, seul les enfants jusqu'à 7 ans avaient l'obligation de trouver place dans des sièges testés et approuvés. Les enfants de plus de 150 centimètres, quel que soit leur âge, sont toutefois dispensés de ces mesures de protection.



avec lettrage noir, adossée au siège! Elle permet de constater la version et donc la conformité du siège. Selon l'Office fédéral des routes (OFROU), les versions 01 et 02 ne sont plus sur le marché depuis 1999, mais la pratique veut que certains sièges se transmettent dans les familles. La sécurité de vos "têtes blondes" n'est donc plus garantie et vous êtes amendable.

Les enfants peuvent s'asseoir tant sur le siège avant que celui situé derrière le conducteur. Toutefois pour accroître la sécurité, il est préférable de les faire asseoir à l'arrière du véhicule.

On ne peut transporter en voiture plus d'enfants/adultes qu'il n'y a de places autorisées dans le véhicule, conformément au permis de circulation.

Ces dispositifs de retenue, communément appelés rehausseurs, dont certains incluent dossier, protections latérales et parfois harnais en plus de la ceinture de sécurité devront, en outre correspondre aux normes de sécurité prévues par l'accord ONU 03. Attention: les versions 01 ou 02 ne seront plus autorisées dès avril. A vérifier donc: l'étiquette orange,

asseoir à l'arrière du véhicule.

On ne peut transporter en voiture plus d'enfants/adultes qu'il n'y a de places autorisées dans le véhicule, conformément au permis de circulation.

**Patrick Pernoux, Brigadier
Service de police de Prangins**

Collecte de vêtements usagés

Sur l'année passée, **12.85 tonnes** de vêtements et chaussures usagés ont été déposées dans les conteneurs jaunes CONTEX de récupération de vieux vêtements de notre Commune, comme l'indique la société chargée du recyclage. Ceci représente 220 kilos de plus que l'année précédente. La part de recettes d'utilité publique résultant de cette action, d'un mon-

tant de **Fr. 1'285.--**, est versée au profit de **Procap - Association Suisse des Invalides.**



CONTEX et les Autorités pranginoises remercient la population pour l'exploitation toujours active qui est faite de cette opportunité de mise au recyclage judicieuse, tant sur le plan écologique que social.

Objets trouvés

Vous avez perdus vos clés, votre porte-monnaie a disparu, vous ne retrouvez plus vos boucles d'oreilles, un bracelet, une montre ? Passez donc au poste de police de Prangins. L'objet qui vous est cher s'y trouve peut-être !!

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

La Fête des voisins

Initiée à Paris en 1999, "La Fête des voisins - Immeubles en fête" a conquis depuis de nombreuses villes européennes et suisses.

Il est aujourd'hui parfois plus facile de communiquer avec l'autre bout du monde que de dire bonjour à son voisin ou à sa voisine. Face au risque d'isolement, d'indifférence et d'incompréhension qui peut apparaître même dans un village comme Prangins, la Fête des voisins a pour but de favoriser les contacts, de développer la convivialité, la proximité et la solidarité. La Fête des voisins offre une occasion de dialogue, de rencontre et de découverte avec des personnes qui sont souvent de générations, de cultures et de milieux sociaux différents. Cette fête contribue sans nul doute au bien-être de chacun et, surtout, à la qualité de vie dans les quartiers.

Se retrouver autour d'un apéritif et/ou d'un buffet entre voisins, chacun apportant sa contribution, devant l'immeuble, dans la cour, dans l'allée, dans un local commun, dans un jardin, sur le trottoir ou encore sur un parking...

La Fête des voisins mobilise le potentiel des habitants dont beaucoup ont certainement envie de

briser la glace et d'aller à la rencontre de voisins et de voisines qu'ils ne connaissent peut-être que peu ou pas. Les habitants sont donc les organisateurs réels et la fête n'a lieu que si quelqu'un prend l'initiative d'inviter ses voisins. La réussite de cette rencontre sera à la mesure de l'engagement de toutes et de tous !



Le rôle des Autorités de Prangins est d'encourager l'organisation de cette fête et d'en faciliter la réalisation concrète. Elles diffusent le message aussi largement que possible - par voie de presse, par affichage et par la distribution d'un tous ménages du flyer d'information - et fournit gratuitement le "kit d'organisateur" composé de l'affiche annonçant la fête dans l'immeuble, les cartes d'invitation à glisser dans les boîtes aux lettres de ses voisins, des sets de table qui compléteront vos décorations, mais aussi quelques T-shirts et ballons à l'effigie de la Fête des voisins.

Alors ... faites la Fête des Voisins !!
mardi 25 mai 2010.
Horaire indicatif : 18h00-22h00.

Andres Zähringer
Secrétaire municipal

Centre communal Les Morettes : 10 ans déjà

**Samedi 8 mai 2010,
c'est la Fête aux Morettes**

**Ne ratez pas cette journée où la fête
réunira petits et grands autour et
dans le Centre communal
Les Morettes**

Le traditionnel marché aux fleurs de la Société de Développement de Prangins (SDP) se déplacera aux Morettes

Artisans et commerçants vous proposeront leurs "trésors"

Petite restauration et boissons sur place

Le TAP vous divertira

Un château gonflable sera là, pour les enfants

Un orchestre "live" agrémentera votre repas

La Cie Service Compris proposera aux familles un spectacle pour petits et grands dès 5 ans : "LUNE DE MIEL"

Une soirée "DISCO" fera danser chacun jusqu'au petit matin.



Une organisation

PRANGINS ANIMATION

QUARTIER DE L'AUBERGE



Des nouvelles du Comité de pilotage

Rénovation de l'Auberge communale



Transformation de l'Auberge communale : des oppositions retardent le chantier

La mise à l'enquête publique du projet de transformation de l'Auberge communale, projet approuvé par le Conseil Communal à la majorité moins une abstention, s'est déroulée entre le 11 décembre 2009 et le 11 janvier 2010. Au terme de l'enquête, la Municipalité enregistrait trois oppositions, de citoyens pranginois, portant sur la nature de l'espace public jouxtant l'Auberge, qui ne fait pas l'objet de la mise à l'enquête, et sur l'interprétation architecturale de l'ouverture prévue en façade nord.

Sans mettre en péril le projet de transformation, ces oppositions en freinent cependant la réalisation en reportant la date de démarrage du chantier... Ainsi la perception toute personnelle de deux citoyens face à l'architecture d'une façade met l'Auber-

giste dans une situation des plus inconfortable et occasionne un surcroît de travail non négligeable pour l'Exécutif! Sans parler des frais inhérents à de telles procédures. Le projet de façade a été approuvé par la section cantonale des Monuments et Sites. Il a été conçu avec l'avis éclairé de plusieurs experts. La Municipalité a donc pris toutes les mesures nécessaires pour que ce projet soit conforme.

Tout en déplorant cette situation, l'Exécutif a décidé d'aller de l'avant dans le projet de démolition de l'Ancienne salle communale, conformément au souhait de la population qui s'est exprimée à ce sujet lors du referendum de 17 juin 2007.

Pour la Municipalité
Martine Baud
Responsable de l'aménagement
du quartier de l'Auberge

ANNEE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITE

Une idée concrète pour Prangins

Mise à l'air libre des ruisseaux : un objectif paysager du Plan Directeur Communal

L'année 2010 a été désignée par les Nations Unies "année internationale de la biodiversité", afin de sensibiliser la communauté internationale aux défis liés à sa préservation. Mi-janvier, le Conseil fédéral et la Présidente du Conseil des Etats, en collaboration avec les cantons et de nombreuses organisations et institutions, ont lancé l'année de la biodiversité en Suisse.

Diverses actions vont être développées dans ce cadre et les Communes sont incitées à y participer. Ainsi, le Grand Conseil du Canton de Vaud a adopté, en décembre 2009, un budget spécifique destiné à la renaturation des cours d'eau. Cela ne pouvait tomber mieux pour la Commune de Prangins puisque le service de l'urbanisme était alors en pleine négociation avec les services de l'Etat pour l'aménagement d'un ruisseau sous le Château

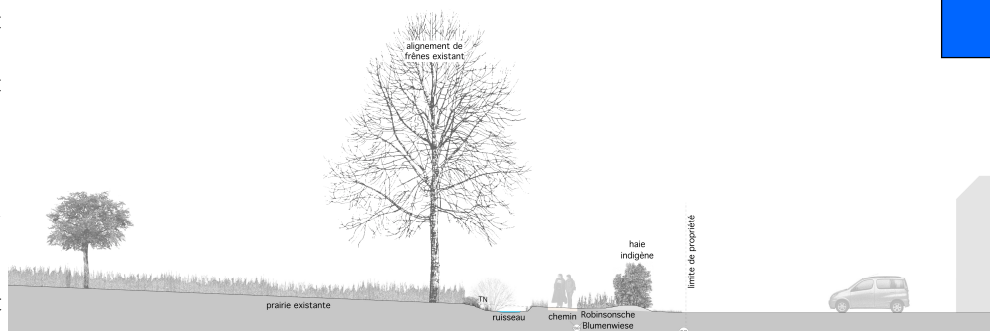
(parcelle de la Confédération), ceci conformément à une mesure préconisée par notre Plan Directeur Communal, actuellement en concertation auprès des autorités cantonales.

Sous le Château : une promenade au fil de l'eau

La trajectoire du ruisseau en question est en grande partie souterraine : il prend naissance aux Mouilles et réapparaît dans le vallon, au pied du château pour terminer son cours visible dans l'étang, près de la route de la Bossière.

Dans un récent projet d'aménagement, la Confédération prévoit un cheminement piétonnier partant de la route de la Bossière et longeant la zone de villa en limite de la grande parcelle sous le Château, afin d'offrir une variante pour rejoindre le parking en aval. Haie buissonnante, prairie fleurie, verger, ruches, ... Un petit ruisseau serpentant le long du chemin pourrait si joliment venir compléter cet envi-

ronnement naturel et agrémenter la promenade ! Son aspect serait rythmé par quelques retenues en pierre naturelle et autant de petites vasques de dimension et de profondeur diverses, selon la pente. Techniquement, il est possible de capter le ruisseau au haut de la parcelle et de le faire à nouveau disparaître près de la route de Lausanne. Les autorités cantonales chargées d'attribuer le fonds spécial ont jugé ce projet d'intérêt puisque Prangins est la deuxième commune du Canton à pouvoir bénéficier d'une subvention extraordinaire liée à l'année de la biodiversité.



Commune-Château-Canton : trois partenaires s'unissent pour la biodiversité

La somme totale des frais engendrés par cette opération, soit tous les coûts liés à l'étude et à la réalisation de renaturation de ce ruisseau, va être prise en charge à hauteur de 83 % par le fonds spé-

cial alloué pour l'année de la biodiversité (48 % représentent la participation du Canton et 35 % celle de la Confédération). Le solde, soit 17% est à la charge de la Commune. Seule condition pour bénéficier de cette généreuse contribution: l'opération doit avoir lieu en 2010.

Aussi, la Municipalité présentera-t-elle prochainement au Conseil Communal un préavis relatif à cet objet qui témoigne d'un dialogue fructueux entre Commune, Château et Canton.

**Martine Baud , Municipale
Urbanisme et
aménagement du territoire**

"MADAME BUTTERFLY"

Un bâtiment en forme de papillon

La Municipalité de Prangins, en collaboration avec la Coopérative Cité Derrière, a organisé un concours d'architecture sous forme de "mandats d'étude parallèles" et a désigné le projet "Madame Butterfly", du Bureau 2b architectes "comme meilleur projet pour la valorisation des parcelles Nos 544 et 545 de la Commune de Prangins, au lieu-dit La Charrette".

Ce projet est une construction de logements de type "adaptés", c'est à dire sans barrière architecturale pour que les personnes âgées et les handicapés puissent s'y déplacer en toute sécurité.

Les architectes ont imaginé un plan qui se déploie comme un papillon de part et d'autre d'un espace de distribution. Celui-ci contient une entrée, une cage d'escalier, une sortie directe sur le jardin, à aménager de façon à améliorer la relation entre l'intérieur et l'extérieur, en générant un apport de lumière naturelle pour le sous-sol. Au premier étage, les espaces communs tirent parti d'une spatialité ouverte vers l'étage supérieur. Ainsi, les paliers des appartements renforcent la sociabilité et la convivialité entre habitants.

Intégration maximum en tête de quartier.

Entre une échelle domestique et urbaine, le bâtiment complète l'insertion paysagère des autres logements existants des Morettes, tout en respectant

la continuité de caractère du quartier. Sa forme, aux contours organiques et irréguliers, favorise une perception changeante de sa volumétrie. Cette forme spécifique sera combinée à un crépi minéral de façade, dont la couleur et la texture valoriseront différentes accroches de lumière.

La privacité des appartements est garantie en utilisant le volume de terre végétale excavé pour le futur bâtiment, afin de recréer deux collines longeant la parcelle et modelant le paysage de gazon et de verdure.

Autour du bâtiment, les architectes ont imaginé "un parc d'habitation" constitué d'arbres fruitiers, de prairies fleuries et de gravier pour habiller les chemins traversant. Une place commune, propice à la rencontre entre habitants, est dédiée aux loisirs et aux jeux.

Typologies des logements

Les logements sont originaux et diversifiés. Leur typologie exploite une géométrie biaisée et en longueur pour proposer des séjours contenant des cuisines ouvertes attenantes à des loggias valorisées par des types d'ouverture différents.

Les principes de construction sont économiques et simples : dalles, noyaux centraux qui assurent une isolation phonique entre appartements, murs

porteurs en béton revêtus d'une isolation périphérique. La forme basse et ergonomique du bâtiment, sa disposition, sa fonctionnalité, sa luminosité correspondent à l'expression architecturale pertinente et actuelle des principes du développement durable.

Développement durable

Objectif de l'architecte : présenter un bâtiment aux caractéristiques architecturales et techniques aptes à circonscrire les impacts environnementaux tout en garantissant le confort des usagers de manière à être conforme au standard Minergie et s'approcher autant que possible du label Minergie-Eco®. Respect du bilan énergétique global du bâtiment et de ses matériaux de construction, insertion dans la nature du site, limitation au travers de la topographie paysagère des mouvements des matériaux d'excavation : l'élaboration du projet dans le détail devrait donc venir confirmer le cadre de développement durable.

Répondre à un besoin de la population

Depuis que la presse locale et régionale s'est faite l'écho de l'issue du concours d'architecture, plusieurs demandes de réservation d'appartement sont parvenues au Greffe municipal. S'il est prématuré de confirmer des réservations au stade actuel du développement du projet, il est toutefois réjouissant de constater que la démarche de la Municipalité correspond à un réel besoin à Prangins.

Le développement du projet d'architecture piloté par la Coopérative Cité Derrière abordera bientôt la phase de mise à l'enquête publique. Si tout se passe comme prévu, les travaux pourraient commencer à l'automne 2010.

**Martine Baud, Municipale
Urbanisme, aménagement du territoire
Police des constructions**



Politique du logement : le deuxième projet démarre !

La Municipalité de Prangins, pour sa législature 2006-2011, a défini une politique de logement visant à mettre à disposition de ses citoyens, des logements de qualité à prix abordables et à caractéristiques diversifiées, afin de couvrir les besoins d'une frange de population qui n'a pas, aujourd'hui, la possibilité de se loger dans la Commune.

Une première opération relative à des appartements subventionnés, dans les bâtiments situés derrière l'Auberge communale, a fait l'objet d'un concours d'architecture, en 2008, en collaboration avec la Coopérative des Plantaz. Le projet du bureau d'architectes Bakker et Blanc a été choisi et est en cours de planification.

La deuxième opération de ce type concerne les parcelles Nos544 et 545 de la Commune de Prangins, au lieu-dit La Charrette. La Municipalité a sollicité la Coopérative Cité Derrière pour procéder à la mise sur pied de mandats d'étude parallèles, permettant de concrétiser les mesures d'aménagement pour ce secteur. C'est le projet "Madame Butterfly" de l'architecte Stéphanie Bender, Bureau 2b, qui a été choisi. Tous les projets ont fait l'objet d'une exposition publique à la Maison de Commune, en janvier dernier.



SONDAGE

Egalement disponible dans Pranginfos sur www.prangins.ch

Soucieux de la qualité de votre Gazette et dans le but d'en améliorer encore son contenu, nous vous remercions de bien vouloir consacrer quelques minutes à ce sondage.

► Depuis combien de temps lisez-vous la Gazette ?

- 5 ans
 4 ans
 3 ans
 2 ans
 1 année

► Quelle est votre appréciation de la Gazette, d'une manière générale ?

- Très appréciée
 Appréciee
 Peu appréciée
 Pas appréciée

► Quelle est votre appréciation des rubriques ci-dessous ?

La Gazette de Prangins	++	+	-	--	La Gazette des Autorités	++	+	-	--
Editorial					Editorial				
Environnement					Informations officielles				
Vie sociale					Communications de la Municipalité				
Vie économique					Quartier de l'Auberge				
Vie culturelle					Mémoires d'archives				
Vie sportive					Les brèves du Conseil communal				
Portrait					En joie et en peine				
Petites annonces									
A vos agendas									

► Quelle(s) rubrique(s) supplémentaire(s) voudriez-vous y voir figurer ?

La Gazette de Prangins	La Gazette des Autorités

► Commentaires (présentation, contenu, qualité rédactionnelle, ...)

.....

.....

.....

.....

► Connaissez-vous le site internet de la Gazette de Prangins www.gazettedeprangins.net ?

Oui

Non

► Dans l'affirmative, à quelle fréquence l'avez-vous consulté ?

Souvent

Moyennement

Peu

► Pensez-vous qu'il ait son utilité ?

Oui

Non

► Commentaires concernant le site :

.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de remplir ce sondage.

Vous pouvez nous l'envoyer par **courrier postal** (La Place/CP 48, 1197 Prangins)
ou par **fax** (022/994.31.11).

Vous pouvez également **le déposer dans la boîte aux lettres** de la Commune,
en face du pilier public, devant la Maison de Commune

Au nom des deux équipes rédactionnelles
Le Secrétaire municipal

Andres Zähringer

UNE POLITIQUE ENERGIE-CLIMAT DURABLE

La problématique énergétique

Notre mode de vie, soit nos déplacements, notre chauffage, notre électricité, la fabrication et le transport de notre alimentation, etc., nécessitent une consommation d'énergie dont une grande partie issue de sources fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) engendre des émissions de gaz à effet de serre et donc le réchauffement climatique. Cette problématique énergétique et climatique mondiale nous interpelle tous.



mettra, d'une part, une meilleure mise en valeur des activités communales déjà réalisées, et d'autre part, de promouvoir sur l'ensemble du territoire pranginois une utilisation plus efficace de l'énergie, une augmentation de la part des énergies renouvelables et une réduction des émissions de CO2.

Une société à 2'000 watts

La Confédération et le Canton de Vaud ont mis sur pied une politique énergie-climat durable qui s'articule sur deux grands axes :

- l'efficacité énergétique, soit consommer moins d'énergie en ayant une gestion rationnelle de l'énergie,
- la promotion des énergies renouvelables.

L'objectif de la Confédération est d'atteindre une «société à 2000 watts», société dans laquelle la consommation énergétique serait de 2000 watts par personne et par an contre 6000 aujourd'hui (et sur ces 2000 watts la consommation d'énergies fossiles serait d'environ 500 watts). La société à 2000 watts est une vision de la gestion de nos ressources permettant un développement durable. Cet objectif implique donc les collectivités publiques, à tous les niveaux, ainsi que les acteurs privés.

Une contribution locale à la politique énergie - climat durable

La loi vaudoise sur l'énergie incite les communes à participer à l'application de la politique énergétique en créant des **concepts énergétiques communaux**, soit un programme d'actions en matière d'énergie, et ceci avec l'appui du service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN). Notre commune élabore un concept énergétique communal qui per-

Un premier pas vers le label cité de l'énergie

En parallèle, pour structurer sa politique énergie-climat, notre commune s'appuiera sur le programme national SuisseEnergie pour les communes et ses instruments du label Cité de l'énergie. Prangins est depuis peu **membre de l'association Cité de l'énergie**, ce qui représente le premier pas dans la démarche menant une commune au label Cité de l'énergie. Ce label est une attestation fédérale distinguant les communes qui ont mis en œuvre des mesures concrètes en faveur d'une politique énergétique durable. En Suisse, plus de 4 millions d'habitants vivent dans des villes et communes ayant reçu cette



distinction. L'adhésion à l'association Cité de l'énergie démontre donc le désir de la commune de Prangins de s'engager sérieusement en faveur de l'énergie et du climat.

Dominique-Ella Christin, Municipale
Energie et développement durable

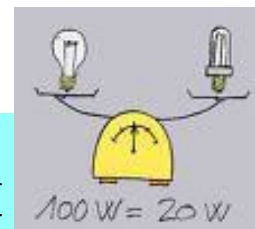


Cessons de gaspiller nos Watts : devenons efficaces !

L'efficacité énergétique, c'est faire la même chose avec moins, réduire la consommation d'énergie à service rendu égal. Un exemple : en utilisant les nouvelles ampoules économiques on peut consommer moins d'énergie pour éclairer le même espace de bureau. Le service rendu est le même, mais la consommation d'électricité moindre.

L'efficacité énergétique, c'est un courant miracle : le négaWatt, une production d'énergie virtuelle, l'énergie non utilisée. C'est une ressource qui marche, qui est productive et qui n'a pas besoin d'être importée.

L'efficacité énergétique, c'est une opportunité, pas une privation ... **vive les négaWatts !**



Préavis déposés au Bureau du Conseil communal

Préavis No 57/10 . La Municipalité propose, dans ce préavis, de réadapter le règlement et le tarif des émoluments du Contrôle des Habitants. En effet, le document précédent, ainsi que les différents émoluments dataient de 1994.

Préavis No 58/10 . La nouvelle loi cantonale sur la protection des données personnelles est entrée en vigueur le 1er novembre 2008. De ce fait, le règlement communal doit être adapté à cette nouvelle législation.

Préavis No 59/10 . La Maison de Commune a été transformée en 1994. Des dégradations importantes ont été constatées et il est indispensable d'entreprendre une réfection des façades, des encadrements de fenêtres et des portes d'entrée intérieures,

ainsi de la verrière. C'est donc une demande de crédit de Fr. 480'000.-- qui sera présentée au Conseil communal.

Préavis No 60/10 . Comme il est possible de le lire dans les pages précédentes, la Municipalité, conjointement avec la Confédération et le Canton, entend remettre à ciel ouvert le Nant du Leyaz, ruisseau qui est actuellement canalisé entre le Chemin de la Bossière et la route de Lausanne. A cet effet, elle présente une demande de crédit de Fr. 173'000.--. Néanmoins, une fois les subventions et participations déduites, ce projet ne coûtera plus que environ Fr. 24'000.--.

Andres Zähringer
Secrétaire municipal

MEMOIRES D'ARCHIVES

Logement de troupes dans le village



En 1799, les troupes françaises occupent une grande partie de l'Italie, et Napoléon mène déjà sa Campagne d'Egypte, afin de couper la Route des Indes à la Grande-Bretagne.

Jusqu'en 1815, les militaires se déplacent dans toute l'Europe, et des logements sont bien sûr réquisitionnés.

Pour notre paisible village, la mise à disposition de cantonnements crée quelques problèmes, à tel point que notre Municipalité se plaint auprès des autorités de Lausanne.

La plainte ci-dessous est extraite des procès verbaux des séances de la Municipalité de 1799.

Du 20 May 1799

Copie d'une Pétition de la Municipalité de Prangins, District de Nyon, à la Chambre administrative de Lausanne.

La Municipalité, interprète des vœux de ses concitoyens, doit vous prévenir que chaque fois (depuis un

mois) qu'il y a eu des troupes à loger, la dite commune de Prangins en a eu un contingent au delà des ses forces et de sa population, tandis que les autres villages des environs en ont été complètement exemptés.

Hier encore, on lui avait annoncé 50 hussards et il lui en est arrivé 88, sans être prévenue de cette augmentation. Nous pouvons dire en toute vérité qu'aucune commune n'a jamais plus montré de bonne volonté qu'elle à se prêter au bien public et aux circonstances, mais vous sentez, Citoyens, que lorsque les charges deviennent trop répétées, il peut en résulter des murmures dont vous pouvez mieux que nous prévoir les suites.

Ayant donc des preuves si répétées de votre Equité, nous ne doutons point que vous ne donniez promptement des ordres qui nous soient favorables par la suite.

Jean-Pierre Humm,
Archiviste communal



La Municipalité Interprète des vœux de ses concitoyens doit vous prévenir que chaque fois (depuis un Mois) qu'il y a eu des troupes à loger, la dite commune de Prangins en a eu un contingent au delà de ses forces



Chers citoyens de Prangins

Lors de la séance d'automne, le 27 octobre 2009, quelques décisions importantes ont été prises par les membres du Conseil communal, la principale étant certainement le préavis relatif de l'avenir de l'Auberge communale.

Voici, en résumé, les "brèves" de cette séance :

Rappel des votations du 27 octobre 2009. A souligner, un taux de participation réjouissant, 45 % en moyenne, pour l'ensemble des objets du scrutin.

Au chapitre des communications, les membres de la Municipalité informe :

- Mise aux normes de sécurité pour le bâtiment de Roche-Combe. Installation d'éclairage de secours et alarme sonore supplémentaire.
- Suite aux dernières votations, il ne sera plus possible d'établir des passeports biométriques à Prangins. Désormais, seules les cartes d'identités pourront l'être.
- Annonce pour la prochaine élection complémentaire où deux personnes se sont portées candidates.

Préavis 56/09 : demande d'un crédit de Fr. 48'000.-- pour des travaux de réaménagement de la berge de la Promenthouse, au lieu dit "Villa Prangins".

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis 53/09 : demande d'un crédit de Fr. 35'000.-- pour le remplacement de la saleuse du service de la Voirie et des Espaces verts.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis 54/09 : arrêté d'imposition pour 2010.

Suite à une discussion nourrie concernant le maintien ou non d'un taux d'imposition à 65 cts, l'ensemble des conseillers s'est rallié à l'avis de la commission des finances, à savoir le maintien du taux actuel.

Le préavis est donc accepté par 48 voix pour et 1 abstention.

Préavis 51/09 : demande d'un crédit de Fr. 2'800'000.-- en vue de la transformation de l'Auberge communale.

Le sujet ayant été gardé pour

la fin, le dessert s'est révélé fort copieux, tant il est vrai que les conseillers se sont libérés pour poser de multiples questions quant aux futurs travaux de rénovation de l'Auberge. Un huis clos ayant été demandé et le secret de délibération devant être tenu, il est impossible de retranscrire, sous quelque forme que ce soit, la teneur des débats. Néanmoins, un amendement a été déposé, proposant une augmentation de la demande de crédit de Fr. 200'000.-- pour indemnités diverses et fourniture de mobilier. Ceci porte donc le crédit total à Fr. 3'000'000.--. Au final et après votation, il en ressort que l'amendement est accepté par 47 voix favorables et 1 abstention et que le préavis, quant à lui, est accepté, tel qu'amendé par 47 voix favorables et 1 abstention. Au vu de ce résultat, Mme M. Baud, Municipale et responsable de ce chantier, ainsi que M. le Syndic remercient vivement l'assemblée pour la confiance témoignée pour cet ambitieux projet. L'avenir de l'Auberge communale est donc scellé et les travaux devraient pouvoir commencer rapidement.

S'en suit le dernier point de l'ordre du jour, les traditionnels "propositions individuelles et divers" et la séance est levée à 23h00.

Gilles Mauroux,
Président du Conseil communal

Prochaines dates à agender en 2010

Journées réservées pour des scrutins

Dimanche
26
SEPTEMBRE

Dimanche
28
NOVEMBRE



Séances du Conseil communal durant l'année 2010

Mardi 11 mai à 20h00

Vendredi 25 juin à 18h00,

cour du Château

(par mauvais temps, dans la salle du sous-sol)

Mardi 28 septembre à 20h00

Lundi 1er novembre à 20h00

Jeudi 9 décembre à 20h00

Les séances du Conseil communal sont publiques et nous vous invitons cordialement à venir y assister .

**Gilles Mauroux,
Président du Conseil communal**

EN JOIE ET EN PEINE

Ils sont nés

Clara LOSEY	le 22 novembre
Zenna MATAHEREO	le 26 novembre
Jules ANDRE	le 3 décembre
Timeo CORI	le 22 décembre
Sacha SCHUCAN	le 27 janvier
Cécile DE ARAUJO	le 5 février
Margot FOU CART	le 8 février



Ils ont fêté

80 ans

Mme Lucienne CRANCE	le 21 janvier
M. Arthur CAILLER	le 21 janvier
Mme Gilberte VITE	le 21 février



85 ans

M. Hans JENT	le 18 février
M. Bernard DORKENOO	le 22 février
M. René STERCHI	le 25 février

90 ans

Mme Odile ZARINI	le 26 janvier
Mme Suzanne BURNIER	le 12 mars
M. Charles GRANDVAUX	le 13 mars

Ils nous ont quittés



Mme Yolande RUCHAT	le 5 décembre
M. Claude SAUGY	le 10 janvier
Mme Isabelle BRAUCH	le 5 février

50 ans de mariage

Mme et M. Arlette et Michel FAVRE le 2 février

DES NOMS SUR DES VISAGES



La Municipalité a engagé, le 1er février 2009, Mme **Véronique BRYOIS** en tant que responsable administrative de la Petite Enfance de Prangins. Après une formation d'infirmière, elle a obtenu la reconnaissance du diplôme d'éducatrice de la petite enfance. Responsable administrative dans divers milieux, elle a également fait partie du Conseil de fondation de la Crèche des Fontaines et du Comité de la garderie Le Carrousel, tous deux à Nyon. Son poste, à 60 %, consiste à administrer et gérer l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE), de développer et entretenir les relations avec les membres du réseau et d'être l'interlocutrice vis-à-vis des institutions régionales et cantonales. Née le 25 juillet 1961, cette maman de trois adolescents de 17, 20 et 23 ans est présidente de l'association des Amis du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV). Durant ses loisirs, elle pratique le piano, aime bien les moments entre amis, la musique et le théâtre.